



Pension alimentaire non réglées depuis juillet

Par **havel**, le **10/11/2009** à **16:17**

Bonjour, mon ex-mari a décidé de ne plus régler la pension alimentaire pour mon fils qui poursuit un contrat d'apprentissage sous prétexte que celui-ci touche une rémunération pour ce contrat. Il a saisi le JAF et je suis convoquée le 15 décembre mais je n'ai pas les moyens de prendre un avocat. Le jugement en appel a décidé que mon ex-mari paierait la pension alimentaire jusqu'au 18 ans de mon fils ou jusqu'à la fin de sa scolarité. Que puis-je faire pour me défendre au mieux?

Je suis en procès avec mon ex depuis 1995. Le divorce a été définitivement terminé en avril 2008.

De plus, mon fils étant embauché en CCD depuis le 5 octobre, la pension alimentaire ne sera plus due par mon ex. Par contre celui-ci me réclame par le JAF, le remboursement de la pension alimentaire depuis le début du nouveau contrat d'apprentissage de mon fils (septembre 2008) alors que celui-ci est en apprentissage depuis 2004 et qu'il a poursuivi ses études en CAP, BEP, BP (il était en deuxième année avant d'arrêter).

J'ai bien fait une démarche auprès d'un huissier qui n'a pas réussi à obtenir le moindre paiement puisque le JAF a été contacté par mon ex.